

MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2010

La société MICROPOLE a déposé le 13 juillet 2011 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers son document de référence 2010 sous le n° D.11-0688.

Ce document intègre notamment :

- le rapport financier annuel ;
- le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce et le rapport des commissaires aux comptes y afférent ;
- les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes.

Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il peut être consulté sur le site internet de MICROPOLE www.micropole.com, rubrique investisseurs et sur le site de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org

À propos de Micropole | www.micropole.com

MICROPOLE est une société européenne de conseil et d'ingénierie spécialisée dans les domaines de la Business Intelligence, du Web & IT, de l'ERP et du CRM. Le groupe accompagne ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution, ainsi que la formation. Leader dans son domaine en France et en Suisse, le groupe est partenaire des principaux éditeurs de logiciel. MICROPOLE regroupe plus de 1 250 collaborateurs et intervient auprès de 800 clients (dont 80% des groupes du CAC 40). MICROPOLE possède le label « Entreprise innovante » attribué par Oséo Innovation. Le groupe est coté sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris et est inscrit au segment Next Economy (Code ISIN : FR0000077570 – Code mnémo : MUN).

De plus amples informations, ainsi que le rapport financier semestriel, sont disponibles sur le site de la société : www.micropole.com